

DYNAMIQUE REGIONALE DES CONFLITS D'USAGE DE L'ESPACE AGRICOLE PROPOSITION D'UN CADRE D'ANALYSE POUR L'ILE DE FRANCE

Communication présentée lors du Colloque *La dynamique des territoires en milieu périurbain et le patrimoine naturel et culturel ...*

du 26 au 28 avril 2006

Ségolène Darly

Doctorante

Institut National de la Recherche Agronomique, Unité SADAPT

segolene.darly@inapg.inra.fr

La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel des territoires périurbains a largement souligné le caractère multifonctionnel¹ des activités et des espaces agricoles qui y subsistent (Donadieu, 2003). Or, parce qu'il sous-entend la mise en présence des plusieurs usagers d'un même lieu, les gestionnaires de l'espace périurbain attribuent volontier à ce caractère un fort potentiel de conflictualité (Laurif, 2002). Deux phénomènes, spécifiquement prononcés à la périphérie des grandes métropoles, peuvent constituer le point de départ d'une réflexion sur ce constat empirique : d'une part, la disparition progressive de la société d'interconnaissance rurale laisse en chantier la construction de nouvelles règles du vivre ensemble (Michel, 2003), et d'autre part, l'avènement d'activités innovantes porteuses de nouveaux usages induit une fréquence élevée des repositionnements entre acteurs, surtout en l'absence de règles établies (Torre, Aznar, 2005).

L'apparition de nouvelles activités récréatives sur des espaces agricoles périurbains à vocation essentiellement productive a souvent été le déclencheur de cette prise de conscience. Le multi usage d'un espace prend pourtant plusieurs formes, dans l'espace (superposition, contiguïté, voisinage), et dans le temps (simultané ou successif) et implique une nébuleuse mouvante de parties prenantes (industriels, agricoles, associative...). De cette diversité des confrontations ont émergé de nombreux outils de gestion territoriale des usages (planification, charte, signalisation, balisage...), créés et co construits en réaction à et en prévision d'éventuelles situations conflictuelles².

Suivant ces observations, nous posons l'hypothèse que le conflit est bien un des éléments de la construction territoriale (Melé, 2004). De ce fait, et par son caractère intrinsèquement dynamique et spontané, il est à même de rendre compte des changements fortement évolutifs des espaces agricoles périurbains, de leurs représentations sociales et de leurs modes de gouvernance, qui questionnent encore aujourd'hui gestionnaires et chercheurs. Cette communication présente dans un premier temps le cadre d'analyse d'une étude régionale des conflits. L'ambition de la seconde partie sera alors de proposer certains indicateurs régionaux pour l'Île de France.

CONSTRUCTION D'UN CADRE D'ANALYSE DE LA GEOGRAPHIE DES CONFLITS D'USAGE

La place centrale de l'objet « conflit d'usage » dans la construction de notre cadre d'analyse appelle une définition préalable de ce terme. Les tensions ou conflits latents vont naître de l'émergence de volontés antagonistes ou compétitives d'utilisation d'un espace ; Le passage d'une tension au conflit se concrétise alors par un acte d'engagement crédible posé par au moins un des acteurs. Par cet acte, le réclamant va signifier et mettre en œuvre son opposition. L'acte d'engagement peut alors être de nature variable : la prise de parole privée ou publique, l'envoi de courriers personnels ou officiels, le recours aux tribunaux, la pose de panneaux de réglementation, mais aussi les agressions et voies de fait (Torre, Aznar, 2005).

Une première série de résultats (notamment Cadène, 1990, Torre, Aznar, 2005) souligne par ailleurs l'urgence d'une distinction claire entre usages et usagers dans les méthodes d'analyse des conflits d'usage. Si les usages, potentiels sources de nuisances ou de pollution, sont les objets de tensions, ce sont les usagers qui déclenchent le conflit et en définissent les modalités et les dynamiques. Or, de même qu'un usage peut être le fait de plusieurs acteurs indépendants, chaque acteur peut être à l'origine de plusieurs usages (un exploitant qui est agriculteur et résidant par exemple). Cette distinction souligne l'importance de considérer les stratégies de chaque acteur, ainsi que les réseaux sociaux dans lesquels celles-ci s'intègrent, pour mieux comprendre l'impact des conflits sur les usages de l'espace.

Ainsi, si les incompatibilités entre usages peuvent être rapidement identifiées par des éléments techniques³, la mise en évidence des prises de position de chaque usager lors des processus conflictuels nécessite une typologie sensiblement plus fine. On suivra dans ce sens des résultats empiriques qui déterminent six groupes d'acteurs dont le positionnement par rapport à la gestion du foncier est similaire sur de nombreux terrains, même s'ils ne s'y trouvent pas toujours tous simultanément. Cette proposition distingue les agriculteurs âgés sans succession, les descendants et héritiers d'agriculteurs, les petits propriétaires fonciers non exploitants et les grands propriétaires fonciers traditionnels d'un côté, puis les agriculteurs actifs généralement jeunes ou opérant la succession et les nouveaux résidents de la commune de l'autre (Cadène, 1990). Les quatre premiers groupes d'acteurs vont adopter des stratégies favorables à l'offre foncière alors que les deux derniers seront en faveur d'une régulation plus ou moins stricte.

Cette typologie des usagers reste à consolider mais participe d'une démarche de modélisation, dont l'objectif est de prendre en compte le caractère dynamique des processus de conflictualité.

Une première formalisation de la dynamique des conflits d'usage au sein d'un territoire a été établie en 1990 par Philippe Cadène (Cadène, 1990), à partir de l'analyse des expériences de planification des couronnes périurbaines de dix villes françaises⁴. Ses constatations mettent en évidence les articulations qui existent entre les conflits dits d'aménagement, qui se déroulent à une échelle régionale ou départementale, les conflits pour la maîtrise de l'espace communal et les conflits directement liés à l'urbanisation. Les paragraphes qui suivent exposent les points clefs de son analyse ainsi que certains éléments spécifiques à l'actualité des politiques d'aménagement en Ile de France.

Les conflits d'aménagement se déroulent entre acteurs régionaux ou départementaux et ont pour objet l'implantation d'infrastructures d'envergure, généralement peu territorialisées. Ils se situent très en amont du processus d'urbanisation. Les défenseurs de la sauvegarde des espaces agricoles ou naturels s'opposent à cette occasion aux volontés de libérer des espaces urbanisables, portées par les « notables »⁵ et les services techniques de l'État. Les positionnements des acteurs se cristallisent ponctuellement, à l'occasion de projets d'aménagement précis, ou peuvent aussi évoluer au cours du processus d'élaboration des documents stratégiques de planification (Schéma d'aménagement régionale par exemple). La diversité des situations régionales fait ressortir plusieurs grands cas de figure. L'adoption du projet sans mouvement de contestation significatif sera l'expression d'un pouvoir notabiliaire influent et en accord avec les volontés administratives. Une remise en question du projet imposant la mise en débat des arguments et des adaptations de fond sera le témoin de mobilisations locales plus ou moins intenses. Enfin, le rejet définitif du projet fait souvent suite à des négociations ratées entre administration et notables locaux (Idem). Depuis les observations de Cadène, la multiplication des conflits d'aménagement sur l'ensemble du territoire national au cours des années 1990 a entraîné une remise en question des procédures de validation des projets (Lecourt, 2003). Que ce soit pour la localisation d'un équipement d'intérêt général comme pour la réalisation d'un document de planification, les procédures d'enquêtes publiques ont été rendues systématiques et les possibilités de recours plus accessibles. La Commission Nationale de Débats Publics, créée en 1995 et renforcée en 2002, montre l'exemple en la matière et sert d'affichage à cette nouvelle politique de concertation. On constate cependant que, malgré un positionnement des projets d'aménagement sur le terrain de la démocratie participative, certains projets d'aménagement du territoire sont imposés en dépit d'une forte mobilisation associative locale ou régionale⁶. Plus que l'atténuation ou la prévention des conflits, ces nouvelles instances de la participation constituent pour le chercheur autant d'observatoires d'évolution des polémiques.

Les conflits pour la maîtrise de l'espace communal se déroulent à l'échelle de la collectivité locale. Ces conflits ont pour objet « l'ampleur et les modalités » de l'offre foncière de la commune. Les services de l'état interviennent alors plutôt en tant qu'outils dans le processus. Dans les communes où l'activité agricole est déjà en perte de vitesse, où les exploitants sont absents du conseil municipal et que les groupes dominants cherchent à accélérer l'urbanisation, les stratégies de profits fonciers dominent et les partisans d'une régulation de l'offre ne parviennent pas à s'imposer. Les demandes de modification des projets de POS ou de PLU, faites par les services techniques de l'Etat lors de la procédure de validation de ces documents de planification, sont alors vécues comme une atteinte aux droits de propriété et les propositions de l'administration seront largement contestées. L'offre foncière, dans ce cas, est fortement souhaitée par les élus, les propriétaires fonciers, les exploitants âgés et leurs héritiers non agriculteurs. Ces derniers se coordonnent au détriment des intérêts des agriculteurs actifs et en dépit des avis de l'administration.

Lorsque les agriculteurs actifs ou en cours de succession ont encore une certaine influence sur les décisions de la collectivité, ils vont préférer une régulation de l'offre qui permettra de

conserver une marge de profits fonciers tout en sauvegardant les meilleures terres d'exploitation. Les agriculteurs actifs obtiennent alors le soutien des services techniques, soucieux de maîtriser les besoins d'équipement des communes, pour imposer une offre régulée. Dans un dernier cas, se sont les nouveaux résidants qui, plus qu'une régulation, demandent un véritable blocage de l'urbanisation afin de préserver l'environnement qui les attire initialement. Lorsqu'ils parviennent à peser suffisamment sur le conseil municipal, une alliance se forme avec les agriculteurs actifs pour renforcer le blocage de l'offre foncière. Cette alliance devra alors résister à la compétition entre usages agricoles productifs modernes des uns et les usages résidentiels, récréatifs et paysagers des autres... (Idem) La loi Solidarité et Rénovation Urbaine de 2000 puis la loi Habitat de 2003 sont venues renforcer la mise en œuvre des dispositifs de régulation foncière. Ainsi, l'enjeu des conflits pour la maîtrise de l'espace communal ne se pose plus tellement en termes d'utilisation ou non des outils de la régulation foncière mais porte plutôt sur les orientations de cette régulation. Ce sont bien ces stratégies de régulation qui nous interpellent.

Les dynamiques d'urbanisation de la commune entraînent une autre série de conflits qui se divisent entre conflits de voisinage, vols de récolte et revendications d'équipements communaux ou de services et leur implication sur le taux des impôts locaux (Idem).

Les conflits de voisinage entre agriculteurs et résidants sont les témoins de l'opposition entre usage de production pour les uns et usage de repos et de loisir pour les autres. Les questions de pollution, d'accès aux espaces de nature, de circulation des outils de production sont ainsi au cœur de ces types de conflits. Le conseil municipal, voire le tribunal administratif, sont les lieux d'expression de ces confrontations où la valeur économique des productions agricoles et la valeur immobilière des résidences sont mises en regard. Les conflits de voisinage entre agriculteurs peuvent aussi être fréquents mais ne sont pas spécifiquement liés à l'urbanisation. Les conflits liés aux vols de récolte se distinguent de la catégorie des conflits de voisinage par l'absence de l'acteur « accusé ». C'est alors le pouvoir municipal qui est désigné par les agriculteurs pour prendre les mesures de coercition et de communication nécessaires mais qui restent souvent peu efficaces. Ces délits ont souvent peu d'impacts sur les résultats économiques de l'exploitation mais contribuent fortement à la dégradation des relations entre agriculteurs et nouveaux résidants.

Les derniers points de tension liés aux choix d'urbanisation concernent les besoins des nouveaux résidants en infrastructures d'équipements ou de services et l'augmentation des impôts locaux auxquels ils sont subordonnés. (Idem) Les résidants âgés ou sans enfants, mais aussi les agriculteurs à la retraite, seront peu sensibles aux demandes d'infrastructures d'équipements sportifs, récréatifs ou encore scolaires, tous synonymes de charges communales importantes. Si ces conflits sont ceux qui ont, a priori, le moins d'impact sur l'espace, « [...] ils tiennent une place considérable dans les conversations et dans la vie des collectivités rurales péri-urbaines[...] ». (Idem)

Le facteur mobilité, caractéristique de la région Ile de France, vient nuancer ces clivages entre anciens résidants/nouveaux arrivants décrits par Cadène au sujet des équipements communaux. En effet, les dernières analyses du recensement de la population mettent en évidence l'augmentation des inégalités entre les ménages face à la mobilité. Or, ce facteur peut influencer la position des résidants, quelque soit leur ancienneté sur le territoire : un résidant disposant de ressources lui permettant d'être très mobile préférera profiter d'infrastructures existantes mais lointaines plutôt que de soutenir un projet local qui risquerait d'augmenter l'attractivité et donc la recomposition de son cadre de vie ; à l'inverse, les résidants aux faibles ressources et qui ont été attirés loin des centres de services par des loyers plus faibles seront très demandeurs de nouvelles infrastructures proches. Les nouvelles augmentations annoncées du coût des déplacements laisse prévoir une cristallisation de ces confrontations. On précisera aussi que le développement de l'intercommunalité et la prise en charge de ces questions d'équipement par des syndicats de gestion déplace le barycentre des conflits sur ces sujets à un niveau scalaire supérieur.

L'articulation entre ces différentes échelles et types de conflits, régionale pour les conflits d'aménagement, communale pour la maîtrise foncière et les conflits liés à l'urbanisation est directement liée aux phases successives du processus d'urbanisation périurbaine. On peut considérer ces articulations comme faisant partie d'un système au sein duquel l'issue d'un conflit à un certain niveau conditionne le déroulement du conflit du niveau suivant avec rétroactions. (Idem)

Parallèlement à cette vision séquentielle des conflits d'usage, la modélisation de l'intensité spatiale et sociale des conflits a été initiée par Bruno Charlier sur les conflits environnementaux. Charlier se base sur une typologie des espaces du conflit qui lui permettent de les catégoriser selon ce que l'on peut assimiler à des degrés d'intensité du conflit. Pour ce faire, l'auteur développe les concepts d'espace du projet contesté, d'espace du conflit et d'espace de la contestation.

« [...] « l'espace du projet contesté », l'« espace du conflit », qui ne peut concerner qu'une partie du premier, et « l'espace de la contestation », qui se développe à partir et autour du second. » (Charlier, 1999, p. 200)

L'espace de conflit concerne partiellement ou totalement l'espace du projet ou de l'usage contesté : l'usage peut n'être contesté que sur une partie seulement de son périmètre d'application mais aussi au-delà de ce périmètre, par effet de diffusion (dans le cas de polluants atmosphérique ou de nuisances sonores par exemple). L'espace de conflit est donc déterminé par le périmètre géographique sur lequel les usages coexistent. L'espace de la contestation est au minimum celui du conflit et peut s'étendre au fur et à mesure que de nouveaux acteurs s'impliquent dans la polémique.

A partir de ce modèle, on définit des types de conflits d'intensité variable (Charlier, 1999, p202) :

- les micro-conflits : l'espace du projet ou de l'usage, l'espace du conflit et l'espace de la contestation sont à un même niveau scalaire, communal ou infra-communal,
- les méso-conflits : l'espace de la contestation est d'un niveau scalaire supérieur à celui de l'espace du conflit, le plus souvent départemental ou régional
- les macro-conflits : alors que les espaces de conflit peuvent rester très ponctuels, l'espace de contestation prend une ampleur nationale voir internationale.

Ce dernier modèle, croisé à celui liés aux phases d'urbanisation de l'espace, constitue un cadre de lecture de la multitude des conflits d'usages de l'espace que l'on observe au sein des communes périurbaines d'une grande métropole nationale et internationale (Figure 1).

	Micro conflits	Méso conflits	Macro conflits
Conflits liés à l'aménagement de l'espace	Phase initiale des conflits d'aménagement (Votes des conseils municipaux face à des projets d'intérêt général)	Phase d'extension de l'espace de la contestation (construction d'un troisième aéroport parisien)	Espace de contestation nationale, internationale (Barrage géant en Chine, centrales nucléaires)
Conflits liés à la maîtrise de l'espace communal	Élaboration des documents d'urbanisme communaux (procédures de PLU)	Implication des structures supra communales (PLU de Palaiseau et collectif d'association du plateau de Saclay)	En cas de protection de patrimoine mondial
Conflits liés aux conséquences de l'urbanisation	Conflits de voisinage, vols, conflits pour les équipements locaux	Implication des structures supra communales	Mobilisations internationales face à des pollutions (industrielles) ou nuisances

Figure 1 : les différents types de conflits d'usage de l'espace périurbain.

Cette grille est testée sur les données des conflits d'usage relevées pour l'Ile de France afin de faire ressortir les éventuelles articulations entre les grands types décrits.

COMMENT LIRE LA GEOGRAPHIE DES CONFLITS EN ILE DE FRANCE ?

La politique d'aménagement de l'Ile de France a pour ambition de contrôler durablement l'avancée du front d'urbanisation de l'agglomération centrale et de ses pôles urbains plus isolés. Celui-ci progresse en effet chaque année sur le demi-million d'hectares régionaux d'espaces à vocation agricole ou naturelle (80% de la superficie régionale). Ce défi, auquel se trouve confrontées toutes les grandes métropoles, doit passer par le diagnostic et la gestion de nombreuses concurrences et oppositions pour l'utilisation d'un foncier de plus en plus précieux.

A partir de la bibliographie et d'une première analyse des recensements issus de plusieurs sources de données (Journal Le Parisien année 2005, associations 1901 déclarées au Journal Officiel de 1996 à 2005, activité de préemption de la SAFER⁷ depuis 2000), plusieurs hypothèses qui resteront à valider peuvent être néanmoins proposées.

Les conflits d'aménagement

L'aménagement régional représente un véritable défi en Ile de France du fait de la structure concentrique et radiale de la conurbation centrale. La planification et la connexion des axes et des moyens de transport ou d'énergie, la prévision et le dimensionnement d'infrastructures collectives (gestion des déchets, prisons, enseignement) sont autant de compétences d'envergure régionale voire nationale. Pour autant, l'inscription de ces projets ne se fait pas en territoire vierge et se densifie même avec le temps autour des lieux stratégiquement situés. Les associations locales, relayées par des fédérations départementales ou régionales plus robustes, sont particulièrement vigilantes sur la question et deviennent des acteurs centraux des processus conflictuels d'aménagement, quelque soit leur ampleur (Lecourt, 2003). Un relevé sur 10 ans des créations d'associations de loi 1901 dont le libellé du titre et des objets les identifient comme associations de défense du cadre de vie et de l'environnement témoigne de la réactivité et du foisonnement de ces mobilisations, souvent locales, en Ile de France. Une typologie de ces associations⁸ peut alors nous renseigner sur le potentiel de veille et de mobilisation des acteurs collectifs ainsi que sur l'émergence locale d'une contestation commune (notamment par les associations de type NIMBY, créées ponctuellement en réaction à un projet localisé menaçant l'espace de vie des adhérents).

Une observation de la répartition de ces associations qualifiées de NIMBY nous montre qu'elle respecte autant l'évolution du gradient de densité démographique que les contraintes de localisation des infrastructures urbaines. Ainsi, les associations communales mobilisées contre les localisations de déchetteries ou de carrières sont situées principalement en grande couronne alors que proche de l'agglomération parisienne, on retrouve les revendications concernant la voirie ou les zonages d'urbanisation.

L'analyse des recours aux tribunaux administratifs peut par ailleurs nous renseigner sur les capacités de mobilisation des procédures juridiques par les associations, souvent mieux armées que les particuliers pour contester un projet de grande envergure.

Les conflits liés à la maîtrise du foncier

Le foncier constitue une des premières ressources des politiques d'aménagement des communes. Sur presque la totalité de la région Ile de France mais selon des degrés variables, la pression du marché sur les valeurs immobilières a motivé la mise en place d'un plan de gestion du foncier, concrétisé par les Plan d'Occupation du Sol et aujourd'hui les Plan Locaux d'Urbanisme. Un indicateur simple, celui des variations des surfaces rendues urbanisables après une procédure de révision, nous renseigne sur les stratégies de la commune en termes de régulation de l'offre foncière. La très grande hétérogénéité de ce facteur entre communes

limitrophes et au sein de la ceinture verte suscite trois réflexions : une analyse plus fine est nécessaire pour mettre en évidence l'influence de la connectivité au pôle urbain central sur ces stratégies, les positionnements entre acteurs sont aussi un facteur essentiel de ces stratégies, et enfin, l'analyse serait à reproduire à l'échelle intercommunale pour mettre en évidence les stratégies de coopération entre communes au sein des structures supra-communales.

En dehors de ces documents de la planification urbaine, la mobilisation des outils de maîtrise du foncier naturel et agricole⁹ constitue un autre indicateur de la stratégie communale de protection de ces espaces. On remarquera à ce titre que les départements de l'Essonne, des Yvelines et du Val d'Oise (couronne Ouest) ont respectivement 27, 25 et 28 % de leurs communes sous convention de surveillance foncière avec la SAFER Ile de France alors que seulement 13% des communes du département de la Seine et Marne (couronne Est) ont adopté cette stratégie. Les facteurs de cette asymétrie Est-Ouest dans le choix de cet outil de protection foncière restent à mettre en évidence même si certaines hypothèses peuvent être émises à partir des résultats disponibles dans la littérature ou de premières observations empiriques.

Pour compléter cette méthode d'analyse des stratégies communales, il serait par ailleurs intéressant d'y confronter les stratégies foncières des agriculteurs utilisant l'espace de ces territoires (taux de fermages, variation des Surfaces Agricoles Utiles par exploitation...).

Les conflits liés à l'urbanisation

Les conflits de voisinages de type micro-conflits (usage et entretien des chemins ruraux, accès aux espaces pour les non propriétaires ou non exploitants...), sortent peu de la sphère interpersonnelle et sont pour cette raison difficilement quantifiables¹⁰. A l'inverse, les conflits liés aux nuisances et à l'émission de pollution sont plus souvent portés à la connaissance du public en témoigne l'importance relative de ce type de conflits sur une année de dépouillement du quotidien régional *Le Parisien*¹¹. Les trois objets de conflits liés à l'urbanisation que l'on retrouve en proportion non négligeable au sein de cette revue de presse sont : les nuisances causées par les aéroports internationaux de Roissy et d'Orly, les nuisances et les pollutions atmosphériques causées par la circulation routière et enfin les perturbations causées par l'arrivée de gens du voyages sur le territoire communal ou par leur sédentarisation sur des terrains non urbanisables. Des cas de pollution plus ponctuelle sont aussi évoqués, le plus souvent d'origine industrielle. On notera que, si de nombreux articles relatent la mauvaise qualité des eaux souterraines et les préoccupations sanitaires et écologiques qu'elle suscite, les confrontations et compétitions entre les différents usagers ne sont pas médiatisées.

D'après cette série d'observations, la région Ile de France se présente comme un laboratoire privilégié pour l'observation des conflits d'usage des espaces ouverts périurbains, notamment agricoles. La diversité des sources de données disponibles à l'échelle régionale et des situations conflictuelles déjà identifiées ne doit cependant pas masquer un objectif de ces travaux : mettre en évidence les articulations d'échelles et les dynamiques internes des différents types de conflits (voir figure 1). Les pistes d'analyse présentées dans cette communication appellent des développements plus approfondis et laissent envisager la

construction de nombreuses hypothèses sur cette problématique. Néanmoins, cette ambition se trouve limitée par l'échelle d'observation régionale à partir de laquelle le suivi dans l'espace et dans le temps des phénomènes de conflictualité localisés semble peu réaliste. Cet écueil nous amène à considérer la nécessité de déployer des méthodes d'observations plus exhaustives à une échelle plus fine.

Notre ambition sera alors de mobiliser, sur des territoires restreints, des méthodes d'entretiens ciblés, d'analyse de documents d'urbanismes et de registres publiques afin d'articuler les stratégies des acteurs face à des problématiques de gestion du foncier agricole. Ce parti pris est guidé par le fait qu'il reste encore un grand nombre de questions liées aux conflits pour la maîtrise du foncier qui attendent d'être approfondies par la recherche. Un des résultats pourrait alors se trouver dans l'évaluation des choix publics et individuels d'outils de gestion du foncier et l'impact de ces choix sur l'espace agricole périurbain. Dans cette optique, une démarche comparative avec une autre région métropolitaine européenne pourrait permettre la mise en perspective nécessaire des outils et des contextes.

NOTES

¹ Le concept de multifonctionnalité reconnaît aux espaces et aux activités agricoles plusieurs autres fonctions que celle de production de matière première, ces nouvelles fonctions peuvent se répartir selon plusieurs catégories : fonction de loisir, fonction d'entretien des paysages et du cadre de vie, fonction patrimoniale et de conservation de la nature, fonction d'occupation de l'espace face à des usages non désirés. (Donadieu, Fleury, 2003)

² Un dossier de la direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction de mars 2004, diffusé auprès des techniciens de l'urbanisme, introduit les documents de planification urbaine comme des outils de prévention des conflits : « Cette maîtrise du foncier doit permettre de gérer « l'équilibre foncier d'un territoire » et d'éviter des conflits d'intérêts, d'usage, de propriété dommageables au développement harmonieux du territoire et à la qualité du cadre de vie des habitants. ». (DGUHC, 2004)

³ Ainsi, les premiers recensements effectués sur six régions en France par l'unité SADAPT de l'INRA identifie clairement les usages les plus impliqués dans des situations conflictuelles (industriel, résidentiel, protection et gestion de la nature), ainsi que les oppositions les plus fréquentes (les deux derniers s'opposent au premier). (Torre, Aznar, 2005)

⁴ Bordeaux, Caen, Clermont Ferrand, Lyon, Aix-Marseille, Montpellier, Nantes, Orléans, Strasbourg et Toulouse. La démarche comparative excluait Paris par l'ampleur des phénomènes de périurbanisation qui la rendait unique sur le territoire national (Cadène).

⁵ Sans définir le terme, l'auteur semble utiliser le terme notable dans son sens le plus générique : personne qui a une situation sociale de premier rang dans une ville, une région (Le Petit Larousse). Il s'agit donc d'élus, d'acteurs économiques ou culturels puissants, de familles au réseau local influent...

⁶ On pense notamment au projet de la liaison Charles de Gaulle Express dont le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) a été dessaisi en 2005 au profit de l'Etat (Le Parisien, 16/12/2005). Ou encore à la récente déclaration d'opération d'intérêt national dans un périmètre

incluant le plateau de Saclay sur lequel un collectif de 11 associations milite pour une protection forte de tous les espaces agricoles.

⁷ Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, agence foncière régionalisée de l'espace agricole.

⁸ Dans son ouvrage « l'Eco Pouvoir », Pierre Lascoumes différencie les associations selon l'objet qu'elles défendent, il identifie les associations défendant : un intérêt local ponctuel (NIMBY), un intérêt focalisé (les spécialistes), un intérêt local diversifié (les veilleuses), un intérêt pluridimensionnel (les généraliste). (Lascoumes, 1994, p. 226-247

⁹ Les PRIF (Périmètres Régionaux d'Intervention foncière) sont déterminés par le conseil régional, les périmètres de préemption de la SAFER sont validées dans le cadre de conventions avec les communes du périmètre, les départements peuvent aussi imposer des périmètres de préemption au titre de leur politique de protection des espaces naturels sensibles. Les terrains préemptés sont destinés soit à l'agriculture, soit à la protection d'espaces naturels, soit à leur aménagement pour une ouverture au public.

¹⁰ On citera tout de même les recherches doctorales de Charlotte Michel qui ont mis en lumière ces mécanismes de gestion des conflits d'accès à l'échelle interpersonnelle.

¹¹ Lors de ce dépouillement, tous les articles relatant un conflit d'usage tel que définit dans notre grille d'analyse ont été archivés et analysés. Une sélection géographique a été effectuée afin de ne conserver que les conflits d'usage de l'espace péri urbain.

BIBLIOGRAPHIE

BONIN, M., A. TORRE, Typologie des liens à l'espace impliqués dans les conflits d'usage, étude de cas dans les monts d'Ardèche, *Les cahiers de la multifonctionnalité*, n°5, 2004, p17-30.

CADENE, P, L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits, *E.R.*, Avr.-Sept 1990, n°118-119, 235-267.

CHARLIER, B., (1999), *Géographie des conflits environnementaux depuis 1974*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Pau, ?p.

DGUHC (Ed.), (2004), *Politiques foncières locales, Prendre en compte le foncier dans le projet de territoire*, Guide pratique de la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, 64 p.

DONADIEU, P., A. FLEURY, « La construction contemporaine de la ville campagne », *Revue de Géographie Alpine*, 2003, p?

IAURIF (Ed.), (2002), *Les pressions foncières en milieu agricole ou naturel au regard du SDRIF*, Note rapide sur le bilan du SDRIF n°11, laurif, 6 pages.

IAURIF-DRIAF (Ed.), (2004), *Atlas Rural et Agricole de l'Île de France*, 173 p.

JAILLET, M.-C., « L'espace périurbain, un univers pour les classes moyennes » dans *La ville à trois vitesses*, *Revue Esprit*, Editions Esprit, Mars-Avril 2004, p. 40-62.

LASCOUMES, P., (1994), *L'eco pouvoir, Environnements et Politiques*, La Découverte, 317 p.

LECOURT, A., (2003), *Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, Thèse de doctorat en géographie, Université de rennes 2.

MELE P., « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », Colloque Espace et Société Aujourd'hui de l'UMR ESO à Rennes, 21-22 octobre 2004.

MICHEL, C., (2003), *L'accès public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété: des équilibres à gérer*, Thèse de doctorat en sciences de l'environnement, ENGREF.

TORRE, A., O. AZNAR (dir.), (2005), *Une analyse des modalités de résolution des tensions liées aux différents usages des espaces ruraux*, Rapport final du projet 2.8., PSDR, INRA DADP Rhône-Alpes 2, « Territoires, Acteurs, Agriculteurs et Rhône-Alpes », Septembre 2005.